



Congés payés à prendre avant juin 2014

Par **bambou2301**, le **27/04/2014** à **19:28**

Bonjour,

Je suis aide soignante et je travaille en CDI à temps plein dans une entreprise d'aide à domicile depuis presque 6 ans. (Convention organisme d'aide à domicile, ou de maintien à domicile)

Nous sommes le 27/04/2014 et il me reste 1.50 jour de congés à prendre avant juin 2014.

Je souhaiterais poser ce jour et demi de congé pour le pont de l'ascension, soit du jeudi férié le 29/05 au vendredi 30/05, reprise du travail le lundi 02/06.

Je souhaiterais savoir si mon employeur va inclure le samedi 31/05 en tant que congés payé ou non (je ne travaille pas le week end); ou comment cela se passe avec le jeudi férié, est ce qu'il me sera payé ou vais je le perdre.

Pouvez vous me renseigner s'il vous plaît?

Je vous en remercie.

Marie

Par **Lag0**, le **28/04/2014** à **07:46**

Bonjour,

Si vos congés sont décomptés en jours ouvrable (droit à 30 jours de congé par an, acquisition de 2.5 jours de congé par mois), si vous posez le vendredi 30, il vous sera également décompté le samedi 31.

Je rappelle que l'on commence à compter au premier jour qui aurait du être travaillé et que l'on arrête le dernier jour ouvrable avant la reprise.